



# Info Retraités

Lettre nationale adressée aux retraités de l'UNSA

N° 144

3 mars 2025

## Editorial

Mission flash de la Cour des comptes sur le système des retraites... **p 1**

## Actualité

Assurance retraite du régime général : les chiffres au 31 décembre 2024 **p 2**

## Actualité

Les nouveaux retraités du régime général en 2024. **p 3**

## Société

La problématique de l'âgisme : Comment est-elle perçue à l'UNSA ? **p 4**

Les nouveaux  
retraités du  
régime général  
en 2024

## Mission flash de la Cour des comptes sur le système des retraites...

Le Premier ministre avait mandaté la Cour des comptes pour une « mission flash » sur la situation du système des retraites français. Le rapport issu de cette « mission flash », réputé incontestable selon les mots de François Bayrou, doit servir de base à la négociation qui s'ouvre pour les trois mois à venir.

La Cour des comptes valide l'analyse du COR :

Premier enseignement, la Cour des comptes confirme l'analyse contenue dans le rapport du Conseil d'Orientation des Retraites (COR) de juin 2024. En ce sens, elle ôte tout crédit à l'hypothèse alarmiste véhiculée par François Bayrou depuis des années, qui situait le déficit des retraites à 55 milliards d'euros.

La Cour des comptes a retenu le chiffre avancé par le COR estimant à 6,1 milliards d'euros le déficit estimé pour 2024 et jusqu'à 0,4% du PIB en 2030, soit 10 à 15 milliards.

Pour la Cour des comptes, il n'est pas possible d'amalgamer dans une approche commune les pensions de la Fonction Publique et celles du régime général. La Cour des comptes estime que la comparaison des taux pour calculer une éventuelle sur-cotisation de l'État n'est pas possible et que la question de la comptabilisation de cette contribution publique est sans effet sur la charge qui pèse sur les finances publiques dans leur ensemble.

« La Cour considère que ces deux systèmes présentent en fait une telle divergence, une telle différence, qu'ils ne sont pas comparables. »

L'état du système des retraites français :

Selon le rapport de la Cour des comptes, après un excédent de 8,5 milliards d'euros en 2023, le système des retraites français devrait afficher un déficit de 6,6 milliards d'euros dès 2025. Ce déficit est projeté à 15 milliards d'euros en 2035 et pourrait atteindre 30 milliards d'euros en 2045.

Des mesures avancées pour financer le système des retraites :

Le rapport de la Cour des comptes avance des pistes de réforme pour améliorer le financement du système des retraites. Sans surprise, il s'agit d'agir sur les différents leviers paramétriques :

Reculer l'âge d'ouverture des droits : Le report de l'ouverture des droits à 65 ans pourrait générer jusqu'à 8,4 milliards d'euros d'économies en 2035.

Allonger la durée d'assurance requise : Le relèvement du nombre de trimestres requis pour un taux plein de 172 trimestres à 176 trimestres rapporterait 5,2 milliards d'euros en 2035.

Augmenter les taux de cotisation : Un point de cotisation supplémentaire pourrait apporter entre 4,8 et 7,6 milliards d'euros de recettes.

Modifier l'indexation des pensions : Enfin, la sous-indexation des pensions d'un point permettrait une économie de 2,9 milliards d'euros dès 2025.

A l'inverse, la Cour des comptes estime qu'un retour à 63 ans pour l'ouverture des droits à pension se traduirait par un coût supplémentaire de 5,8 milliards d'euros en 2035 et 7,2 milliards d'euros de recettes en moins soit un effet négatif de 13 milliards d'euros sur les finances publiques.

Elle n'a pas examiné l'hypothèse d'un retour à 62 ans de l'âge d'ouverture des droits, qui est pourtant la revendication de l'ensemble des organisations syndicales de salariés et l'attente d'une large majorité des Français.

L'avis de l'UNSA

L'UNSA plaide pour un consensus qui assure la pérennité de notre système de retraites avec des efforts partagés et sans compromettre les principes de justice sociale et d'équité intergénérationnelle.

Pour l'UNSA, différents leviers existent et doivent être mobilisés pour atteindre ces objectifs :

Utilisation du fonds de réserve des retraites,

Amélioration de l'emploi des seniors,

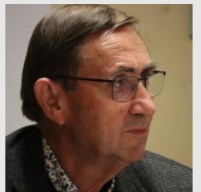
Égalité salariale femmes-hommes,

Augmentation des cotisations sociales,

Conditionnalité des exonérations de cotisations accordées aux employeurs,

Lutte contre la pénibilité au travail.

Pour retrouver la stabilité dont notre pays a besoin, ces négociations doivent pour l'UNSA, aboutir à un compromis. Chaque jour, chaque mois, chaque année gagnée sera un pas de plus vers notre objectif.



Claude Lassalvy

**UNSA Retraités**

21 rue Jules Ferry

93177 Bagnole Cedex

Tél : 01 48 18 88 62

Fax : 01 48 18 88 94

Courriel : [retraite@unsa.org](mailto:retraite@unsa.org)

Site : [www.retraites.unsa.org](http://www.retraites.unsa.org)

L'Assurance Retraite a publié courant février 2025 les principales données concernant la situation des 15 400 000 retraités bénéficiaires d'une pension du régime général au 31 décembre 2024. Ces données nous éclairent sur les ressources réelles dont disposent les retraités.



### En décembre 2024,

15 389 019 personnes bénéficiaient d'une pension de l'Assurance retraite et parmi elles 8 613 726 femmes ( 56% des retraités de la CNAV sont des femmes).

14 708 834 personnes recevaient une pension de droit direct (hors pension de réversion) , dont 54,15% de femmes (7 964 992 personnes).

### Le niveau des retraites de la CNAV

Le niveau moyen des retraites CNAV s'élevait à 866 euros, pension de droit directe et pension de réversion confondues.

Pour la pension de droit direct le niveau moyen des pensions servies par la CNAV s'élevait à 891 euros brut, soit 982 euros pour les hommes et 815 euros pour les femmes, avant prélèvements sociaux.

On notera que la revalorisation des pensions survenue au 1er janvier a porté ce niveau moyen à 910 euros, soit un gain de 19 euros !

Pour les 6 609 341 retraités disposant d'une carrière complète du régime général la retraite moyenne de base s'élève à 1247 euros, respectivement 1362 euros pour les hommes et 1123 euros pour les femmes.

### Les pensions de réversion

La CNAV servait une pension de réversion à 2 797 390 bénéficiaires dont 91.5% de femmes (2561 558 femmes bénéficiaires). Pour les femmes, le niveau moyen de la pension de réversion s'élevait à 406 euros.

Parmi ces bénéficiaires, 680 185 personnes ne disposaient que d'une pension de réversion et aucune pension de droit direct. 95.37% étaient des femmes.

### Le Minimum Contributif

4 605 264 retraités ont bénéficié du Minimum Contributif (Mi Co). Parmi eux, on dénombrait 3 361 751 femmes, soit 73% des bénéficiaires du Minimum Contributif.

On notera que 42,2% des femmes retraitées ont une pension qui relève du Minimum Contributif.

### Age moyen des retraités

L'âge moyen des retraités est de 75,1 ans. Il est plus élevé pour les femmes (75,7 ans) que pour les hommes (74,3 ans).

### Les retraités et les contributions sociales :

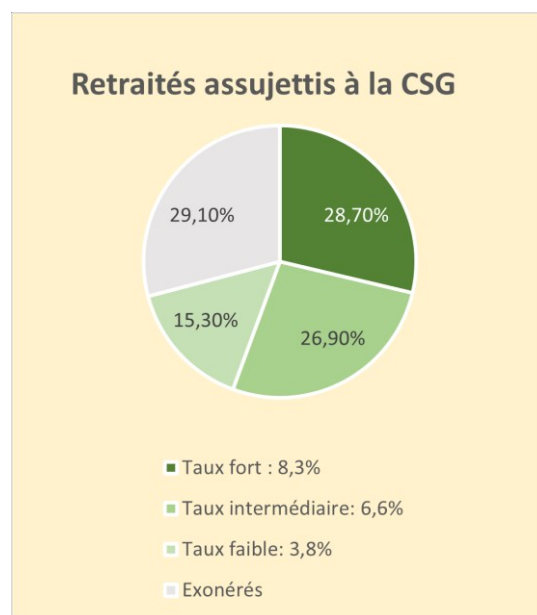
28.7% des retraités du régime de base sont assujettis au taux fort de CSG (8.3%).

26.9% des retraités sont assujettis au taux médian (6.6%).

15.3% des retraités sont assujettis au taux faible (3.8%)

29.1% sont exonérés.

70, 8% des retraités acquittent une cotisation CRDS et 55.5% sont soumis à la CASA.



### Les conclusions de l'UNSA Retraités :

Les retraites de base demeurent d'un niveau très modeste même pour des retraités pouvant se prévaloir d'une carrière à taux plein. Les retraites de base des femmes sont très basses, et elles représentent près de 3 « bénéficiaires » sur 4 de pensions au titre du Minimum Contributif.

Même si ces pensions sont augmentées de la retraite complémentaire obligatoire, le niveau de pension global demeure beaucoup trop bas pour une bonne partie des retraités.

Ces données concernant les ressources des retraités, corroborent les constats que nous avons dressés à l'automne dans notre Baromètre des retraités : pour certains retraités et parmi eux beaucoup de femmes, la retraite expose à des précarités.

Il est nécessaire et urgent de revaloriser les basses pensions, pour qu'à carrière complète, aucune retraitée, aucun retraité ne soit contraint de survivre avec une pension inférieure au SMIC.

## Les nouveaux retraités du régime général en 2024

*L'Assurance Retraite vient de publier en février 2025 des données chiffrées concernant les bénéficiaires de retraites de base qui ont liquidé leurs droits à pension en 2024.*

*Ces chiffres montrent une persistance, voire un creusement des inégalités entre hommes et femmes au regard des droits à la retraite.*

### Combien de nouveaux retraités du régime général en 2024 ?

652 000 personnes ont pris leur retraite du régime général en 2024, et parmi elles 338 120 femmes, soit 51.9% du total.

### Quel est le niveau moyen des pensions des nouveaux retraités ?

Les nouveaux retraités perçoivent en moyenne une pension de base de droit direct de 876 €. Elle est inférieure de 1,7% à la pension de base moyenne de l'ensemble des retraités.

Pour les hommes, la situation est un peu plus favorable, puisque la pension des nouveaux retraités est supérieure de 0,5% à celle de l'ensemble des retraités.

Mais pour les femmes c'est l'inverse : les nouvelles retraitées perçoivent une pension moyenne de 772 €, inférieure à la pension moyenne de l'ensemble des retraitées qui s'élève à 815 euros. Cela représente un écart de 5,3%, au détriment des nouvelles retraitées.

### Le Minimum Contributif (Mi Co) :

85 144 nouveaux retraités ont liquidé leur pension en 2024 au titre du Minimum Contributif. 70% des bénéficiaires du Mi Co étaient des femmes, soit 59 568 personnes.

### L'âge moyen de départ à la retraite :

En 2024, les nouveaux retraités ont pris leur retraite en moyenne à 63.6 ans.

Les hommes sont partis à 63,3 ans, les femmes à 63,8 ans.

### Les départs anticipés pour carrière longue :

118 252 personnes ont pu bénéficier d'un départ anticipé pour carrière longue. Mais cette mesure a bénéficié à 81 431 hommes pour seulement 36 821 femmes. 31% seulement des bénéficiaires du dispositif carrière longue étaient des femmes.

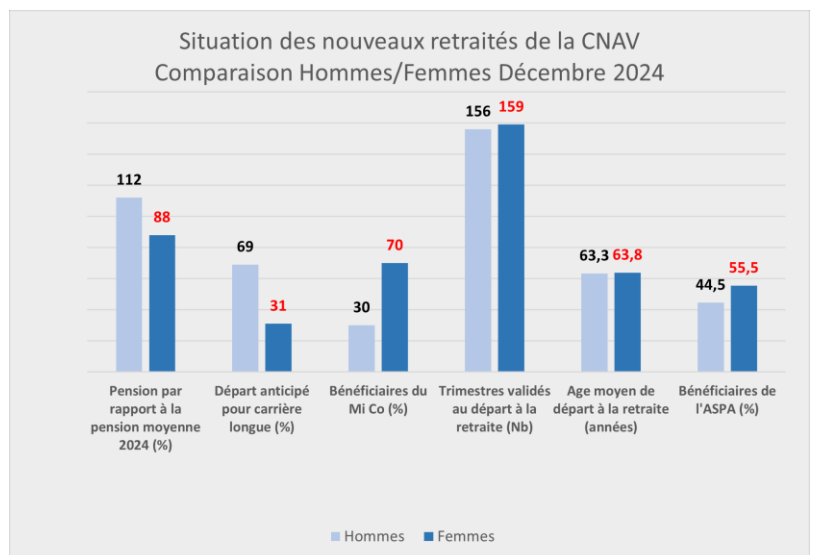
### Le nombre de trimestres validés lors du départ à la retraite :

En moyenne les retraités de l'année 2024 avaient cotisé 157 trimestres, dont 128 trimestres au titre de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV).

Mais là aussi, les hommes ont en moyenne cotisé seulement 156 trimestres dont 128 au titre de la CNAV. Pour les femmes, on compte en moyenne 159 trimestres tous régimes confondus, dont 129 trimestres pour la CNAV.

### L'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA) :

En 2024 l'ASPA a enregistré 73537 nouveaux allocataires dont 40 842 femmes (55.5% des allocataires).



### L'avis de l'UNSA Retraités

Chez les nouveaux retraités, les inégalités perdurent au détriment des femmes.

Si les retraites de base sont d'un niveau moyen très modeste, la situation des femmes est plus dégradée encore que celle des hommes.

Les néo-retraitées ont travaillé plus longtemps que les hommes, avec des durées de cotisation plus importantes pour des pensions moindres. Elles représentent moins du tiers des bénéficiaires de départs anticipés pour carrière longue et elles sont plus nombreuses que les hommes à recevoir des pensions relevant de minima, Minimum Contributif ou Minimum Vieillesse.

Il est urgent de revaloriser les petites retraites, d'agir pour la parité salariale hommes femmes, contre le travail partiel imposé qui pénalise plus les femmes que les hommes et pour des droits familiaux plus protecteurs.



## La problématique de l'âgisme : Comment est-elle perçue à l'UNSA ?

Voici les résultats de l'enquête sur l'âgisme menée en novembre 2024 au sein de l'UNSA, avec l'appui du Haut Conseil de l'enfance, de la famille, et de l'âge

Tout d'abord un immense merci à celles et ceux qui ont pris la peine de répondre à cette enquête et de la faire vivre et aux syndicats et fédérations qui ont relayé cette demande.

La synthèse que voici a pris du temps mais l'actualité était chargée et ces résultats restent pleinement d'actualité.

Sans surprise 89,4% des répondants sont adhérents. 49,3% ont 50/69ans, 36,2% plus de 70ans, 9,4% ont 35/49ans. 50,2% sont ruraux, 40,8% urbains et 8,9% franciliens. 68,3% sont retraités, 11,7% cadres, 9,4% professions intermédiaires, 7% employés/ouvriers.

### A la question : Qu'évoque la vieillesse ? voici quelques exemples de réponses :

« L'âge de la retraite correspond à une régression de la citoyenneté pleine et entière. Perte d'autonomie. Besoin d'affection et de compréhension. Compétences, égale dignité, activités, risque de marginalisation et d'exclusion, perte d'autonomie, besoin d'accompagnements et d'équipements adaptés, volonté de rester actif dans la société. Nous, nous n'aurions jamais osé ! Déchéance, ville inadaptée, montagne administrative, ignorance. »

84,5% des répondants pensent qu'on est jeunes à 55 ans, 49,6 % à 65 ans, 13,4% à 75 ans.

Les 3 termes les plus utilisés pour désigner les 65 ans et plus sont : retraités, vieux et personnes âgées.

Concernant les difficultés avec les nouvelles technologies 70,8% pensent que les 65ans et plus en ont. Par contre 91,5% réfutent l'opinion que ces personnes ne sont pas solidaires avec les plus jeunes. 66,1% estiment la société plus sensible aux problèmes des jeunes et des actifs que des 65 ans et plus. 98,2% sont opposés à l'idée d'isoler les personnes âgées.

87,1% récuse l'idée que plus on est âgé moins on est utile. 87,6% disent que la fréquentation de personnes âgées est aussi agréable que celle de jeunes.

51,8% pensent qu'effectivement les 65ans et plus ont eu des conditions privilégiées par rapport aux jeunes générations mais 47% pensent l'inverse.

### Aux questions concernant l'opportunité ou le désavantage que représente le vieillissement de la population :

- Pour la société 35,3% y voient une opportunité, 33,9% un désavantage et 22,7% ni l'un ni l'autre.
- Pour le dynamisme économique 36,2 % une opportunité, 32,8% un désavantage et 20,2% ni l'un ni l'autre.
- Pour le système de protection sociale 12,2% une opportunité, 64 % un désavantage, 17,4% ni l'un ni l'autre
- Pour la vie quotidienne des personnes qui sont en contact avec des 65ans et plus : 70% une opportunité, 8,9% un désavantage et 14,4% ni l'un ni l'autre.

### Concernant l'âgisme 68,6% en avaient entendu parler. 76,5% des répondants trouvent que notre société est âgiste mais seulement 9,1% se déclarent eux-mêmes âgistes.

- Plaisanteries ou moqueries : 11,7% ont été victimes et 37,2% témoins.
- Paroles, comportements humiliants : 11% victimes, 33% témoins.
- Abus de pouvoir : 29,1% témoins.
- Mise à l'écart : 7,1% victimes, 33,7% témoins.
- Limites d'âge empêchant l'exercice de certaines fonctions : 12,4% victimes, 35,6% témoins.

Tous ces faits d'âgisme se sont déroulés principalement : dans les transports en commun, le cadre privé, le lieu de travail.

Les réponses aux questions posées montrent que l'âgisme est un réel problème de société.

D'ailleurs la FERPA ( Fédération Européenne des Retraités et Personnes Agées), dont l'UNSA Retraités est membre, et la CES (Confédération Européenne des Syndicats), dont l'UNSA est membre, emploient ce terme : La reconnaissance des personnes âgées passe par la lutte contre tous les stéréotypes qui conduisent à un âgisme qui occulte la valeur de leur expérience et, au contraire, par leur implication dans les processus de décision qui les concernent. (Extrait du manifeste commun FERPA/CES pour la journée internationale des personnes âgées du 01/10/2024).

Au moment où le nombre de personnes âgées va considérablement augmenter, il faut arrêter de les infantiliser, de les considérer comme des sous-citoyens. D'ailleurs leur apport à la vie du pays (sociale, économique) n'est plus à démontrer. Que deviendraient les associations en tout genre, conseils municipaux, clubs sportifs si demain les retraités décidaient de se mettre en grève ?

La bonne nouvelle de ce questionnaire est que nos adhérents en semblent bien conscients et qu'ils estiment qu'un pays ne peut faire société qu'avec toutes et tous, quels que soient leur origine ou leur âge. L'UNSA et l'UNSA Retraités en sont pleinement convaincus.

